



# ACTION 7

## → FORMER LES ÉLUS TERRITORIAUX À LA SANTÉ- ENVIRONNEMENT EN RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

• Lien PNSE : [Axe 4 ; 4.3 ; 4.3.1](#)

### ◇ Objectifs

L'action vise à faire acquérir aux élus les notions essentielles en santé-environnement et les outils d'aide à la décision adaptés à leurs besoins et leurs compétences dans le cadre de leur mandat.

La formation en modules est suivie d'ateliers locaux pour un approfondissement en commun des thèmes et des échanges d'expériences, avec la présence des enseignants des modules et d'autres experts locaux.

### ○ Description

L'action consiste à déployer des modules de formation à la problématique de la santé-environnement pour répondre aux besoins et attentes des élus territoriaux, et leur permettre ainsi de disposer d'éléments synthétiques de connaissance et d'aide à la décision, en relation avec leurs compétences et leur(s) mandat(s).

### ◇ Pilotage

ARS

### □ Motivation de l'action

Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les élus territoriaux sont concernés à plusieurs titres par les questions de santé-environnement. Ils sont cependant très peu sensibilisés aux enjeux et aux outils d'aide à la décision en santé-environnement dans le cadre de leurs missions.

Cette formation repose sur une méthode innovante (SPOC (Small private online course : cours en ligne en groupe privé) proposé en e-learning) tenant compte de l'importance quantitative du public cible des élus (près de 8000 sur la région), de leur répartition sur un territoire régional très étendu, et de leur faible disponibilité en temps.

Les professionnels des institutions ARS, DREAL, Conseil régional Rhône-Alpes et Centre Léon Bérard ont initié en 2013 une étude permettant d'identifier les besoins des élus de la région en matière de santé-environnement. Les thèmes retenus initialement pour les premiers modules de

formation à la suite de cette étude sont les suivants : urbanisme favorable à la santé-environnement, air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP) et l'habitat, qualité de l'eau, air extérieur.

Sur la base des conclusions de ce travail, une journée pilote de formation/sensibilisation des élus de la région Rhône-Alpes a été conduite et évaluée en septembre 2014. Le projet de formation-sensibilisation pour les élus de la région Auvergne-Rhône-Alpes fait suite à l'évaluation réalisée dans le cadre de cette journée pilote de formation et des discussions qui en ont découlé avec l'ensemble des parties prenantes.

### MESURE ① Choisir les thèmes d'intérêt pour les élus au regard des priorités régionales analysées dans le PRSE 3 :

- Ces thèmes pourront être :
  - Air extérieur (notamment particules, pollens, pesticides),
  - Air intérieur (ERP + habitat), dont l'exposition au radon,
  - Sécurité de l'approvisionnement en eau,
  - Urbanisme favorable à la santé, démocratie sanitaire,
  - Bruit environnemental,
  - Etc.

### MESURE ② Concevoir et produire du SPOC :

- Conception des contenus en séquences de ½ heure (4 séquences de formation, une séquence d'interview d'élus).

- Production, réalisation et mise en ligne des contenus et d'un teaser vidéo.

### MESURE ③ Organiser et mettre en œuvre la formation :

- Mobilisation des acteurs et référents en région pour le déploiement opérationnel.

- Promotion et communication sur l'ouverture de la formation.

- Organisation de la gestion des inscriptions, en assurer le suivi.

- Conduite de la formation.

### MESURE ④ Promouvoir et animer un réseau d'élus dans la région :

- Organisation des ateliers locaux pour faciliter les échanges et les partages d'expériences entre les élus.

- Valorisation du projet dans le cadre de communications et événements auprès d'élus.

### MESURE ⑤ Évaluation de la formation :

- La mobilisation des élus sur les enjeux de santé-environnement est un défi en termes de faisabilité. Les premières sessions de formation et les modalités pratiques de leur tenue devront faire l'objet d'une évaluation, par retour d'expérience et enquête de satisfaction auprès des élus, afin de faire évoluer si nécessaire le dispositif et en garantir la pérennisation et l'extension.

#### Partenaires

- ▷ Centre Léon Bérard
- ▷ Conseil régional, ARS et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.
- ▷ Autres partenaires : EHESP – développement pédagogique, réalisation des modules de e-learning et appui pédagogique et opérationnel
- Association des maires de France.

#### Publics cibles

- ▷ Tous les élus territoriaux de la région (communaux, départementaux, régionaux), ayant ou non une fonction en santé-environnement, quel que soit leur niveau de connaissance et d'engagement dans des actions de santé-environnement
- ▷ Public cible « indirect » : les techniciens des collectivités